

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2024

Le quatorze octobre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 8 octobre 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Benoit ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Pierre-Alain Menneron), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Florent Cholat), Sarah AFENDIKOW (donne pouvoir à Hubert Collavet), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2024_069 : GAM - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole

L'élaboration annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau est obligatoire pour l'organisme en charge de ces compétences, c'est-à-dire par la Régie « Eau Potable » de Grenoble-Alpes Métropole.

L'exercice comptable de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 constitue la référence pour toutes les données présentées dans ces rapports.

Vu l'adoption par le Conseil Métropolitain du 5 juillet 2024 dudit rapport ;

Le Conseil municipal décide de **prend acte** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 22 OCT. 2024
Publié le : 22 OCT. 2024